

-----  
Clf .A-60

**CIRCULAIRE N° 200 du 23 Mai 1975**

OBJET : quatrième rectificatif  
au Tarif des Douanes  
Édition 1-1-1975

L'attention des usagers et du service est attirée sur les rectifications suivantes à  
apporter à l'Annexe IV du Tarif d'usage Page 42, chapitre 68 :

Après "68-13-00 Amiante travaillée, etc.....

ajouter :

68-14-00 - GARNITURES DE FRICTION POUR FREINS, POUR EMBRAYAGES ET  
POUR TOUS ORGANES DE FROTTEMENT, A BASE D'AMIANTE

8-15-00 \_ MICA TRAVAILLE ET OUVRAGES MICA, Y COMPRIS LE MICA SUR  
PAPIER OU TISSU (MICANITE, MICA-FOLIUM...)

68-16-00 OUVRAGES EN PIERRES OU AUTRES MATIERES MINERALES (Y COMPRIS  
LES OUVRAGES EN TOURBE), N.D.A

ABIDJAN, le 23 Mai 1975

P.LE DIRECTEUR GENERAL DES DOUANES & PO  
LE DIRECTEUR GENERALE ADJOINT

DIFFUSION GENERALE

- Chambre de Commerce
- Chambre de l'Industrie
- Syndicat des Transitaires

